



L a u s a n n e

A Mesdames et Messieurs
les membres du Conseil communal
1002 Lausanne

Lausanne, le 3 novembre 2016
SIL-ab

Résolutions de Monsieur Vincent Rossi du 6 octobre 2015 adoptées par le Conseil communal suite à la réponse à son interpellation intitulée « De l'énergie pour la biométhanisation lausannoise »

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance du 6 octobre 2015, dans le cadre du traitement de la réponse à l'interpellation de Monsieur Vincent Rossi « De l'énergie pour la biométhanisation lausannoise », le Conseil communal a adopté les résolutions suivantes de l'interpellateur :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité poursuive ses efforts en vue de développer la biométhanisation industrielle des déchets dans la région lausannoise ».

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité définisse une stratégie visant à améliorer, aussi bien quantitativement que qualitativement, la filière d'approvisionnement d'un tel site ».

Réponse de la Municipalité

La Municipalité restera attentive aux possibilités de développement d'une unité de biométhanisation industrielle, mais rappelle que la planification directrice en la matière est du ressort du Canton. En cas de concrétisation, la stratégie d'approvisionnement fera partie intégrante du projet.

Municipalité de Lausanne

Secrétariat municipal
place de la Palud 2
case postale 6904
CH - 1002 Lausanne
tél. ++41 21 315 22 15
fax ++41 21 315 20 03
municipalite@lausanne.ch

Actuellement, les matières rapidement fermentescibles, sont traitées selon les principes et les débouchés suivants (chiffres 2015) :

Types de déchets	Tonnes/an	Repreneurs et répartitions
Déchets verts crus (collecte porte-à-porte + déchèteries)	6'729.95	63.00% (4'240.64 t/an) Compostière La Coulette Savigny
		37.00.% (2'489.31 t/an) Ecorecyclage Lavigny
Lavures de restaurants (collecte spécialisée)	1'642.66	27.79%, soit 456.46 t/an Ferme des Saugealles
		17.86%, soit 293.50 t/an Ecorecyclage Lavigny
		24.67%, soit 405.35 t/an Axpog Komvogas Chavornay
		23.80%, soit 390.87 t/an Satom Villeneuve
		5.88%, soit 96.48 t/an Réorientation vers la filière déchets végétaux (utilisation des conteneurs lavures pour des déchets verts par le client)
Huiles végétales (collecte clients + déchèteries)	60.36	Ferme des Saugealles

Il est à relever que sur les 8'433 tonnes de matières collectées à Lausanne, 4'096 tonnes sont valorisées dans une filière permettant la production de biogaz. En effet, les filières utilisées pour les huiles végétales et les lavures, ainsi qu'une partie des déchets verts crus des ménages sont équipées d'une unité de biométhanisation.

Enfin, les contrats des repreneurs des déchets verts crus des ménages arriveront à échéance en 2017. Dans le cadre de leur renouvellement, la Municipalité ne manquera pas de favoriser les installations de la région qui répondent à une valorisation de la matière par du biogaz et du compost.

Nous vous remercions de bien vouloir prendre acte de la présente communication et vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, l'expression de nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :
Grégoire Junod

Le secrétaire :
Simon Affolter

